

École Primaire Simone Veil 79 Chemin de l'Église 73100 Mouxy 04 79 61 62 05 ce.0731063j@ac-grenoble.fr	PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ÉCOLE 1^{er} TRIMESTRE 16 octobre 2025 – 19h
---	--

Circonscription : Aix-les-Bains

Présents :

Président (directeur d'école) : M. Déchêne-Cotillon

Inspecteur de l'Éducation Nationale : Mme Chéry

Équipe enseignante :	Madame Terrier (PS-MS) Madame Hermand (MS-GS) Monsieur Curioz (MS GS) Madame Comas (GS-CP) Madame Champier (CP-CE1) Madame Guetaz (CE1-CE2) Madame Lhotel (CE2-CM1)
Le Maire ou son représentant :	<u>Représentants mairie :</u> Madame Gony (Élue)
Invités :	<u>Représentants des parents d'élèves :</u> <u>Titulaires :</u> Madame Albert Monsieur Toussaint Monsieur Dufour Madame Campanella Madame Savarino Madame Monteillet Madame Bosio <u>Suppléants :</u> Madame Sipos Madame Frick <u>Membres de l'APEM :</u>

	Madame Trucchi
--	----------------

Absent excusé :

Mme Borde (Enseignante)

Mme Le Marec (Enseignante)

Mme Duc (ATSEM)

Mme Fontana (ATSEM)

Mme Andrian (Aide ATSEM)

Mme Da Costa (AESH)

M. Martinet (AESH)

Mme Pichon (Psychologue scolaire)

Mme Person (Maire)

Début du conseil d'école : 16 octobre 2025 – 19h.

La séance commence par la désignation d'un secrétaire de séance. Le directeur précise qu'il souhaite que ce rôle soit tenu, à tour de rôle durant les trois conseils de l'année scolaire par un représentant de l'institution puis un représentant communal et enfin un représentant des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme Terrier – enseignante

Le directeur remercie Madame le Maire et Madame Gony d'accueillir le conseil d'école au sein de la salle du conseil municipal.

Madame Gony excuse Madame le Maire qui est retenue ailleurs.

La séance commence par l'approbation du PV du 3ème conseil d'école, de l'année scolaire précédente.

Pour	Contre	Abstention	Nul	Total
14	0	2	0	16

Les membres approuvent à la majorité le PV du conseil d'école du 19 juin 2024.

Le directeur commence la séance en saluant l'engagement de l'ensemble des partenaires : équipe enseignante, équipe périscolaire, parents d'élèves délégués et membres de l'association de parents d'élèves. Il remercie chaleureusement la municipalité pour le travail accompli tant avec les élus qu'avec les agents.

- Règlement intérieur du conseil d'école -fonctionnement et rôle du conseil d'école-

Le fonctionnement et le rôle du conseil d'école sont définis dans le règlement intérieur.

Celui-ci a été créé et adopté lors du conseil d'école du 19 octobre 2021.

Il est lu et discuté (**ANNEXE 1**).

Un vote de prolongement de ce règlement a lieu :

Pour	Contre	Abstention	Nul	Total
14	0	2	0	16

Le règlement du conseil d'école est adopté, poursuivi à l'unanimité.

Il est à noter que le point « questions diverses », présent à chaque conseil d'école, est préparé en amont. En effet, les parents d'élèves délégués sollicitent l'ensemble des parents de l'école avant chaque conseil d'école pour d'éventuelles remarques et/ou questionnements, par le biais du directeur. Ceux-ci retournent leur questionnaire à l'adresse mail des parents d'élèves délégués : delegates.parents.mouxy@gmail.com. Le directeur informe en parallèle les parents d'élèves délégués de toutes les questions reçues et des réponses apportées.

Les parents d'élèves délégués rencontrent ou transmettent les questions au directeur au moins 8 jours avant le conseil d'école afin qu'une réponse puisse être apportée lors de celui-ci.

- Présentation des membres du conseil d'école

Les membres du Conseil d'école se présentent (identité et qualité) lors d'un tour de table. Chaque enseignant énonce la classe dont il a la charge dans l'école.

Mmes Duc et Fontana assistent en qualité d'Agent Territoriaux Spécialisés des Écoles

Maternelles les enseignantes de maternelle. Mme Andrian aide les ATSEM notamment dans la classe de GS-CP. Le directeur remercie la municipalité pour les moyens alloués à cette aide supplémentaire.

Mme Da Costa et M. Martinet accompagne en qualité d'Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap un élève de CM2.

Le Réseau d'Aides Spécialisées Aux Élèves en Difficulté est composé uniquement d'une psychologue scolaire pour l'école Primaire Simone Veil. Un RASED est composé de 3 personnes : une psychologue scolaire, une maîtresse E (dominante pédagogique pour apprendre à apprendre) et une maitresse G qui devrait s'occuper du comportement (apprendre à être élève) or l'école et la circonscription n'en possèdent pas. Le RASED dont l'école fait partie s'occupe d'un secteur de 12 écoles dont une ULIS.

L'école Simone Veil accueille plusieurs nouveaux enseignants : Mme Terrier, M. Curioz et Mme Hermand effectuant son complément ainsi que Mme Le Marec effectuant la décharge de direction ainsi que Mme Da Costa et M. Matinet, AESH.

Ce conseil d'école acte l'élection des représentants de parents d'élèves comme suit :

Titulaires :

Madame Albert

Monsieur Toussaint

Monsieur Dufour

Madame Campanella

Madame Savarino

Madame Monteillet

Madame Bosio

Suppléants :

Madame Sipos

Madame Frick

7 sièges au titre de titulaires étaient à pourvoir, ils l'ont tous été.
2 suppléants sont également élus.

Le taux de participation est de 66,54 % soit 2 points de plus que l'année scolaire précédente. Il est à noter que le nombre de bulletins blancs est inférieur d'année en année : il s'élève à 5 uniquement.

Le directeur, au nom de la communauté éducative, remercie les parents pour leur engagement dans cette élection. Le PV est annexé (**ANNEXE 2**).

Le rôle des parents d'élèves au conseil d'école a été expliqué en détail à tous les parents par les enseignantes et le directeur de l'école. Pour résumer, il consiste principalement à transmettre toutes les questions et préoccupations des parents et de les informer sur les décisions prises lors de ce conseil.

En aucun cas durant les conseils d'école, les parents d'élèves délégués ne doivent évoquer le cas particulier de tel ou tel enfant scolarisé dans telle ou telle classe. Leur rôle consiste à représenter par leur élection, tous les parents de l'école.

L'ensemble de l'équipe félicite les nouveaux parents délégués élus et les remercie pour leur engagement dans cette instance primordiale pour l'école.

I. Fonctionnement de l'école

A. Règlement intérieur, charte de la laïcité et charte d'utilisation des outils informatiques

L'ensemble des membres présents a bien conscience du caractère primordial du cadre nécessaire dans une école. Ces documents de cadrage ont été remis-à-jour l'année scolaire dernière. Aucune modification n'a été apportée cette année scolaire.

L'ensemble des documents est lu et discuté en détail (**ANNEXE 3**).

B. Projet d'école

Chaque école, en fonction de ses singularités propres, possède un projet d'école. Aucun projet d'école n'est par conséquent semblable.

Le projet d'école qui est le nôtre s'articule autour de plusieurs points clés essentiels dans la réussite des apprentissages de nos élèves.

Le projet d'école avait d'ores et déjà été repris avec des actions nouvellement inscrites à la rentrée scolaire 2021.

L'école a fait l'objet d'une évaluation lors de l'année scolaire 2022-2023. Après ce temps d'évaluation, le projet d'école a été mis à jour durant l'année scolaire suivante (2023-2024).

Le projet d'école est lu et discuté en détail (**ANNEXE 4**).

- Volet 1 : les apprentissages et le suivi des élèves.

Objectifs :

- Améliorer la compréhension des consignes
- Améliorer la compréhension de texte.
- Concevoir et écrire de manière autonome un texte cohérent en utilisant ses connaissances orthographiques et grammaticales.
- Résoudre les problèmes relevant des quatre opérations.
- Organiser les données en sachant lire et utiliser un graphique.
- Maintenir son attention le temps d'une activité.
- Utiliser le numérique comme source de culture ou de pré-construction de projet culturel.
- Généraliser l'usage des outils numériques présents dans l'école.
- Aménager les apprentissages pour permettre l'inclusion des élèves en situation de handicap.
- Mettre en place une pédagogie différenciée.
- Mettre en place les différents plans d'accompagnement des élèves et les rendre plus efficaces.
- Suivre le parcours individuel de chaque élève pour permettre une meilleure prise en charge.

- Volet 2 : le bien-être de l'élève, le climat scolaire :

Objectifs :

- Favoriser la découverte de l'environnement naturel, artistique et culturel, proche entre lac et montagne et agir pour sa protection.
- Faire prendre conscience du corps et travailler l'hygiène avec les élèves.

- Utiliser de manière adéquate les nouveaux espaces de la cour de récréation.
 - Œuvrer contre le harcèlement scolaire.
 - Enrichir le parcours citoyen des élèves avec des cérémonies républicaines.
 - Sensibiliser les enfants et les parents à l'usage des écrans
 - Participer au permis piéton et au permis internet en lien avec les forces de l'ordre.
- Volet 3 : les acteurs et le fonctionnement de l'école.

Objectifs :

- Faire vivre la charte des ATSEM.
 - Inclure davantage les AESH dans le fonctionnement de l'école.
 - Favoriser les liaisons avec le périscolaire.
 - Favoriser les liaisons intra et inter-cycle.
 - Favoriser la co-éducation en rencontrant les parents 2 fois par an.
 - Mettre en place des temps de visite et d'accueil commun pour préparer la rentrée scolaire.
 - Diffuser un livret d'accueil aux nouveaux entrants.
 - Inviter les parents lors de journées spécifiques.
 - Développer le rôle institutionnel des parents d'élèves délégués.
 - Informer les parents et les partenaires du fonctionnement de l'école.
- Volet 4 : l'école dans son environnement institutionnel.

Objectifs :

- Généraliser l'usage du numérique pour la communication.
- Mettre en place des liaisons avec les autres écoles et le collège de secteur.

C. Caractéristiques de l'école

a. Les effectifs

À ce jour, nous avons un effectif en légère hausse par rapport à l'année dernière suite à de nombreuses arrivées en PS et dans plusieurs niveaux.

Il y a aucune variation depuis le 1^{er} septembre.

L'école compte à ce jour 180 élèves et 10 enseignants répartis comme suit :

Classe	Enseignant	Nombre de filles	Nombre de garçons	Nombres d'élèves au total
PS-MS	Mme Terrier	12 PS 1 MS	14 PS 3 MS	26 PS 4 MS
MS-GS	M. Curioz Mme Hermand	11 MS 1 GS	8 MS 4 GS	19 MS 5 GS
GS-CP	Mme Comas	8 GS 6 CP	6 GS 4 CP	14 GS 10 CP
CP-CE1	Mme Champier	8 CP 5 CE1	3 CP 7 CE1	11 CP 12 CE1
CE1-CE2	Mme Guetaz Mme Borde	8 CE1 4 CE2	6 CE1 6 CE2	14 CE1 10 CE2
CM1	Mme Lhotel	3 CE2 7 CM1	3 CE2 14 CM1	6 CE2 21 CM1
CM2	M. Déchêne- Cotillon Mme Le Marec	11	17	28
Total		85	95	180

Le directeur précise que l'effectif à la rentrée sera de 182 étant donné que deux arrivées sont annoncées : cycle 1 et cycle 2.

La mairie "met à disposition" 2 Agents territoriaux spécialisés des Écoles Maternelles actuellement ainsi qu'un renfort d'ATSEM.

Madame Savarino questionne l'effectif de 30 dans la classe de PS-MS en lien avec les 24 en GS, CP et CE1. Elle évoque le fait que l'effectif est important vis-à-vis de « l'avant école ».

M. Déchêne-Cotillon reprécise les modalités de répartitions des élèves ainsi que les contraintes notamment d'effectifs très différents, de séparations nécessaires, de niveaux d'apprentissages et la règle des 24 élèves en GS, CP et CE1.

Madame l'Inspectrice précise que le choix ministériel de maximiser l'effectif à 24 au sein des classes de GS, CP et CE1 est mûrement réfléchi. En effet, cela est en lien avec les recherches effectuées et les avancées de la connaissance concernant le développement des enfants. Cela s'effectue dans ces classes également puisque ce sont des classes charnières avec notamment l'apprentissage des fondamentaux. Les études démontrent que des effectifs allégés apportent beaucoup plus de bénéfice à cet âge-là.

Il est évoqué que ce dispositif avait commencé à être déployé au sein des Réseaux d'Éducation Prioritaire mais que d'une manière générale, une attention particulière était portée aux classes de CP et CE1 auparavant.

Le fonctionnement des classes de maternelle est très particulier notamment avec un travail en atelier. Les modalités et les attendus étant différents, ces dernières peuvent tout à fait avoir davantage d'élèves que les classes de GS, CP et CE1. Mme l'Inspectrice aborde le fait que l'entrée à l'école et notamment dans les classes avec des effectifs plus importants repose la question de la co-éducation.

Pour répondre à Mme Savarino évoquant les difficultés des plus petits enfants entrants dans l'école, Mme Terrier évoque le fait qu'en les rendant plus autonomes dès la maison et dès le plus jeune âge (notamment concernant l'habillage), c'est rendre service aux enfants. De plus, les premiers jours sont toujours particuliers mais les élèves suivent le groupe classe et tout se passe dans de meilleures conditions.

M. Dufour et Mme Campanella abordent le fait que des enfants de 3 ans ne sont pas forcément prêts psychologiquement pour aller à l'école.

Mme l'Inspectrice mentionne qu'avant l'obligation de scolarisation, peu d'enfants de moins de 6 ans n'étaient pas scolarisés à l'école d'une manière générale.

Il s'agit dans cette démarche d'intégrer et construire les apprentissages dès le plus jeune âge notamment dans les milieux les plus défavorisés. Des Très Petite Section y sont présents.

Mme Gony précise également que la municipalité a fait le choix de renforcer la présence des ATSEM avec 2h supplémentaires.

Mme Comas questionne un potentiel renfort également pour la sieste où deux agents ne peuvent pas suffire à certains moments.

Suite à la question des parents concernant un potentiel « dédoublement », Mme l'Inspectrice mentionne que les moyens « humains » sont répartis au niveau du département.

Sauf variation conséquente sur la hausse du nombre d'élèves entrant en maternelle les prochaines années scolaires, compte-tenu du fait que plusieurs promotions conséquentes - CM1, CM2 – sont présentes dans l'école, une fermeture de classe aura probablement lieu dans les prochaines années si les nouveaux arrivants dans la commune ne se traduisent pas par une hausse d'effectifs dans l'école...

Un recensement des futures inscriptions pour la rentrée de septembre 2026 est en cours.

b. Les locaux

L'école est un bâtiment comportant 3 salles de classe au rez-de-chaussée, 4 au 1^{er} étage et 2 au 2^{ème} étage. Des salles annexes sont utilisées également durant le temps scolaire comme la salle de sieste, la salle de motricité/sieste, un petit atelier, une classe au 1^{er} ainsi que les toilettes se trouvant à chaque niveau de l'école.

L'école possède, au 1^{er} étage, une grande salle des maîtres ainsi qu'un bureau de direction doté aussi d'une salle des archives.

L'ensemble des classes d'élémentaire a déménagé durant l'été 2023 afin de ne plus utiliser le 2ème étage dans un souci d'économie.

Deux cours de récréation sont également présentes, une première à proximité du bâtiment maternelle et une seconde en hauteur. Les deux possèdent des petits espaces verts.

Les locaux sont également utilisés pour les temps périscolaires. En effet, les garderies se déroulent dans les deux classes au rez-de-chaussée les plus proches du parking de la Vierge. De plus, la cantine pour les enfants de maternelle est installée dans les locaux.

Enfin, une salle polyvalente, une salle « vidéo » sont à disposition de l'école sur le temps scolaire.

Il est à noter également qu'un petit potager est utilisé par les maternelles au centre de l'école.

Pour rappel, les locaux appartiennent à la mairie et les fonctionnaires de l'Éducation Nationale n'en sont que de simples usagers. L'ensemble des locaux cités est en très bon état.

À ce titre, l'intégralité de l'équipe de l'école Primaire Simone Veil adresse ses vifs remerciements à la mairie pour la qualité des locaux mis à disposition.

L'école utilise également des espaces partagés. En effet, l'école peut bénéficier de la bibliothèque qui fait partie des locaux mais également du stade à proximité de l'école. À ce titre nous remercions également la mairie pour ses mises à disposition.

D. Sécurité

La sécurité dans l'école n'est assurée que si l'ensemble du personnel et des utilisateurs respectent les règles et les protocoles. Il s'agit d'une condition impérative.

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté comprend plusieurs parties : la partie risques majeurs qui concerne des inondations, des avalanches, des feux ou explosion proche de l'école ; la partie attentat/intrusion pour toute attaque dans ou à proximité de l'école, a été entièrement refondée suite à un changement de document institutionnel.

Les comportements à adopter lors de ces différents événements sont très différents voire même quasiment opposés : confinement groupé, confinement par classe ou fuite, il est évident que tout ceci doit être réfléchi et construit dans une cohérence de sécurité pour tous les élèves.

Dans un souci de sécurité, nous ne donnerons pas davantage de détail ou de précision sur ces différentes procédures.

À ce titre plusieurs exercices ont lieu et ce de divers types. En effet, nous pouvons être confrontés à plusieurs risques : incendie, attentat/intrusion et risque majeur, l'école doit donc s'y préparer et savoir adopter la bonne attitude le cas échéant.

L'école est dotée de 3 alarmes différentes, utilisables pour des tests : incendie et attentat/intrusion et risque majeur ; suite à l'installation d'un nouveau système d'alarme attentat/intrusion.

Plusieurs exercices ont été effectués depuis la rentrée : 2 PPMS et 1 exercice incendie.

Tout d'abord, nous avons procédé à un exercice incendie en date du 18 septembre. Les enseignants étaient informés qu'un exercice aurait lieu et les élèves également. Celui-ci s'est déroulé alors que la moitié des élèves étaient en récréation. Tout s'est bien déroulé, même si certains comportements n'étaient pas tout à fait adaptés (fermeture des portes et des fenêtres).

L'évacuation s'est réalisée en 2 minutes 53 secondes pour l'ensemble du bâtiment.

Un temps d'échange a été organisé afin de répondre aux interrogations des élèves.

Ensuite, un exercice de type attentat/intrusion « confinement » a été réalisé le 26 septembre.

Aucun incident majeur n'est à signaler. L'ensemble des consignes a été bien respecté. L'exercice s'est très bien déroulé. Il y a uniquement de tout petit ajustement à mettre en place.

À ce titre, le directeur rappelle qu'aucun adulte, sans qu'il n'y ait été autorisé, n'a vocation à rentrer dans l'enceinte scolaire durant le temps scolaire. De plus les attroupements sont également proscrits aux abords de l'école ainsi que toute sortie à proximité de l'école compte-tenu du plan Vigipirate.

Enfin, un exercice de type risques majeurs « confinement » a été réalisé le 16 octobre au matin.

L'exercice s'est très bien déroulé. L'ensemble du protocole a été respecté, les élèves ont été mis en sécurité de manière rapide et ont pu continuer leur journée.

L'équipe de l'école a bien pris la mesure de l'ensemble des dangers pouvant être présents à l'école et s'y est préparée en conséquence. Les différents types d'alerte (attentat/intrusion et incendie) peuvent néanmoins rester difficiles à différencier par les enseignants.

Plusieurs autres exercices de type mise en sûreté ont été programmés lors de chaque période jusqu'à la fin de l'année. Les enseignants, tout comme les élèves, ne seront pas forcément prévenus en amont.

E. Travaux

Durant l'été de nombreuses des petites réparations du quotidien ont été réalisées par le service technique municipal.

Un rafraîchissement des peintures a également eu lieu dans deux classes d'élémentaire. Les bardages extérieurs en bois ont été refaits. De plus, l'ensemble des chasses d'eau de maternelle et des robinets ont été détartrés.

Des rideaux, respectant les normes en termes de sécurité incendie, ont été changés dans la salle de motricité et dans l'ancien dortoir de PS-MS.

Madame Gony précise que des toiles seront installées prochainement au niveau de la verrière. L'effet attendu est de 10 degrés de différence.

L'ensemble des utilisateurs, aussi bien membres de l'équipe, qu'enfants, remercie grandement la mairie pour tous ces aménagements dans les locaux scolaires qui permettent à tous de travailler sereinement dans un cadre agréable et fonctionnel.

F. Hygiène à l'école

Le ménage à l'école est assuré tous les soirs par une société extérieure pour la partie élémentaire.

Le ménage en maternelle et pour la classe de GS-CP est effectué par les ATSEM le soir après la classe. Un ménage approfondi a lieu durant les vacances scolaires.

Mme Gony mentionne que les agents techniques effectuent une vérification complète de l'école lors de chaque interruption pédagogique.

G. Budgets municipaux

Un lien très étroit est présent entre budget et projet. Comme la plupart des projets ont un coût élevé, les budgets attribués à l'école Simone Veil s'avèrent conséquents.

a. Budgets de fonctionnement

Un budget de fournitures est attribué à l'école pour des achats courants.

En effet, par ce budget de fonctionnement sont commandés des cahiers, des stylos, etc... Les livres sont également achetés en utilisant ce budget.

Il fonctionne en année civile pour la mairie mais l'école fait le choix de l'utiliser sur les années scolaires. Il s'élève à 58 € par élève. Le budget est toujours reportable d'une année sur l'autre.

Les commandes s'effectuent chez plusieurs fournisseurs comme Lacoste, Pichon (aucun marché public unique n'est mis en place pour les fournitures) ou la librairie des Danaïdes pour les livres.

Concrètement, les enseignants, par l'intermédiaire du directeur, effectuent des demandes de devis auprès des fournisseurs.

Ceux-ci sont transmis à la mairie, après vérification du budget restant par le directeur mais également par l'agent comptable de la mairie.

Ensuite, les devis sont validés, ou non, par les élus en mairie afin d'engager la dépense, pour que la commande puisse être transmise. Quand la commande est réceptionnée, l'exactitude des produits livrés est vérifiée puis le paiement est effectué par la mairie sur présentation de la facture du fournisseur.

Auparavant, à ce budget de fournitures était greffé un budget pour la direction et une ligne spéciale pour le papier.

Un travail de concertation a eu lieu avec la mairie afin de faciliter la gestion de ces lignes budgétaires, parfois complexe en termes d'imputation, et rendre l'ensemble plus efficient. Une seule et même ligne fourniture est présente maintenant.

Celle-ci est équitablement répartie entre les classes et les élèves.

Un budget est également présent concernant le photocopieur. Ce dernier appartient à la mairie. Chaque copie coûte 0,0035 €. Un budget d'environ 900 € est alloué pour les copies soit plus de 1200 copies par élève.

b. Budget d'investissement

Ce budget investissement est particulier. Il s'articule autour de deux lignes qui reflètent les besoins.

La première est fixe. Elle s'élève à 500 € pour du petit matériel qui a été utilisé pour le trampoline de la salle de motricité et des chaises.

Ensuite une ligne, plutôt réservée aux investissements de gros matériels pour l'école.

Ce budget investissement ne représente pas un budget en tant que tel mais est activé à la demande des écoles. À ce titre, les travaux de peintures (classes 3 et 6) y sont imputés ou autres gros travaux.

Mme Gony informe que les enseignants seront prochainement consultés pour établir le prochain budget municipal.

H. Coopérative scolaire

Auparavant, la municipalité prévoyait au budget une ligne de 1000 € pour les projets pédagogiques divers. Ceux-ci étaient utilisés pour des jeux de cour de récréation, petit matériel pour les activités sportives. Or cette utilisation posait difficulté puisqu'elle relève plutôt d'un investissement. La mairie prévoyait également 5500 € pour le transport. Plusieurs lignes ont été ajoutées au budget : classe de découverte et savoir rouler à vélo.

L'école a souhaité adhérer à l'association départementale OCCE (Office Centrale des Coopérative à l'École) afin de pouvoir gérer au mieux l'argent des projets pédagogiques au sein de l'établissement.

L'adhésion à la coopérative permet une meilleure fluidité de traitement des dépenses en lien avec la gestion des projets de l'école. L'ensemble est très réglementé par la circulaire du Ministère datant de 2008. L'OCCE, en plus d'offrir un cadre légal pour la gestion de l'argent à l'école, est également un mouvement pédagogique qui propose aux écoles des actions pédagogiques autour de la coopération à l'école, du prêt de matériel, des formations.

Aucune participation financière n'est actuellement demandée par la coopérative scolaire

étant donné qu'une adhésion était jusqu'alors présente par l'APEM mais des dons sont réalisables comme pour chaque association.

L'APEM, association indépendante, a évidemment pour but de poursuivre sa mission avec toutes les activités proposées à destination des petits et des grands en dehors du temps scolaire afin de récolter des fonds pour compléter le financement des projets.

La totalité des lignes évoquées ci-dessus (hors APEM) sont globalisées dans un ensemble « projet pédagogique » et versées à la coopérative scolaire sous forme de subvention qui se charge de la répartition et de la gestion de l'ordre de 11 392 €. Un don de 1500 € d'une entreprise a également eu lieu.

Il est à noter que le bilan financier est présenté au 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire suivant celui-ci. Néanmoins, dans un souci de transparence, la subvention municipale est répartie équitablement entre les classes et les élèves après avoir soustrait les dépenses en lien avec la piscine, la classe de découverte et le savoir rouler à vélo, qui sont tous spécifiques à certains projets. Chaque classe se voit donc allouer environ 900 € pour des dépenses d'intervenants, de transport ou tout autre projet. La coopérative n'a pas vocation à conserver de l'argent sur son compte bancaire d'une année sur l'autre mais doit financer des projets pour les élèves. Le reliquat est donc intégré au budget pour l'année scolaire.

Le bilan de l'année scolaire précédente mentionne un solde positif. Plusieurs éléments évoqués sont à prendre en compte :

- Un dépassement de 42 € suite au refus de l'APEM de fournir les clémentines aux enfants est présent sur la ligne spectacle Noël.
- Un reliquat de 110 € est présent sur la ligne « réservé sorties obligatoires piscine » étant donné qu'il est difficile de calculer précisément à l'avance le prix total des sorties.
- Un chèque de 110,80 € n'est pas encaissé.
- Globalement les classes ont dépensé l'ensemble de leur budget transports et projets (parfois légèrement plus, parfois légèrement moins, en fonction du coût des intervenants ou des transports).
- Savoir rouler à vélo : 1042 € prévus mais étant donné que suffisamment de parents étaient présents, seulement 510 € dépensés en attente de règlement (absence de facture à l'heure actuelle).
- Budget "classe de découverte" : 611 € n'ont pas été dépensés mais sont reportés pour un projet de classe de découverte supplémentaire pour l'année scolaire 2025-2026 (ski CM1 et yourte GS-CP).
- Un bénéfice de 1205.70 € a été réalisé avec les photos de classes.

La nouvelle subvention demandée prend en considération l'ensemble de ces éléments, à moyen constant, s'élève donc à 61€ par élève.

Le bilan est annexé (**ANNEXE 5**).

Il est questionné par Mme Sipos le financement de Parc cour vert si le projet a vocation à se remettre en place.

Mme Gony mentionne que cela est imputé sur une ligne budgétaire municipale totalement différente de la subvention de la coopérative scolaire.

I. Fonctionnement et état financier n-1 de l'Association des Parents d'Élèves de Moux

Mme Trucchi présente les missions de l'APEM : récolter des fonds pour les projets scolaires de l'école.

Plusieurs actions sont organisées chaque année comme la journée de vente de pain/chasse aux trésors, vente de pizza, vente de sapin de Noël, vente de chocolat de Noël, Pâques, places de rugby, cadeau pour les parents avec des dessins d'enfants, boom et enfin une kermesse.

Le bilan financier de l'année scolaire écoulé est de -2566,30 €

Le budget écoulé de l'année scolaire 8651,96 €

Les budgets alloués pour l'année scolaire sont transmis à l'équipe enseignante, ils s'élèvent à 8000 €.

Il est mentionné que la main quant à la répartition, dans la plus grande équité possible, est laissée à la main de l'école. Le directeur précise cette répartition est réalisée à 50% par classe et à 50% par élèves compte-tenu des activités qui sont totalement différentes : entrées individuelles ou bus collectif.

De nouveaux parents ont intégré le bureau et Mme Trucchi les salue.

Mme Trucchi : présidente ; Mme Grard est vice-présidente, M. Orset : trésorier ; M. Lattier : vice-trésorier ; Mme Di-Bin : secrétaire ; Mme Bonvalet : vice-secrétaire.

Il est précisé que l'APEM souhaite également rassembler et réunir les enfants et les parents au sein du village lors des manifestations.

Les fonds proviennent des cotisations des familles, d'une subvention municipale ou des dons d'entreprises à Mouxy.

Il est également précisé qu'un spectacle tant maternelle qu'élémentaire sera prévu pour la fin de l'année civile. L'intégralité de ce dernier est pris en charge par l'APEM.

Le PV de l'AG est annexé (**ANNEXE 6**).

II. Communication

A. Parents/Enseignants

La relation parents/enseignants constitue une relation capitale pour les apprentissages des élèves. Elle représente un aspect primordial de la vie de l'école.

Elle s'effectue à travers différentes modalités :

- Entrevue au portail puisque chaque enseignant raccompagne sa classe au portail aux horaires de sortie.
- Cahier de liaison, mail où les informations de l'école et de la famille sont échangées.
- RDV pris par le biais du cahier de liaison ou pris « par vague » au moment des remises des livrets scolaires.

De plus chaque rendez-vous est préparé par l'enseignant de la classe et fait l'objet d'un petit compte-rendu si la situation l'exige afin de permettre le suivi rapproché de l'élève.

Chaque parent ne doit pas hésiter à faire part de toute interrogation à l'enseignant ou au directeur. L'équipe éducative sera toujours à l'écoute des parents.

B. Parents/Direction

La relation parents/directeur est indispensable pour le bon fonctionnement de l'organisation de l'école.

D'une manière générale, la relation s'effectue principalement en distanciel par mail, téléphone ou SMS.

Le directeur reste évidemment disponible sur son jour de décharge (le jeudi) ou à d'autres moments pour rencontrer les parents de l'école qui le sollicitent.

Néanmoins, des rendez-vous « administratifs » ou « pédagogiques » en lien avec les enseignants sont organisés par le directeur pour des situations relevant de sa compétence.

C. Parents/Mairie

Les relations parents/mairie se déroulent par téléphone ou mail. Un rendez-vous peut être pris sans problème.

Mme Fastier, responsable du service scolaire est en lien très régulièrement avec les parents concernant les aspects périscolaires.

Elle est disponible sur rendez-vous pour recevoir également les parents pour toute interrogation.

Au besoin, si les conditions l'exigent, un rendez-vous tripartite peut-être organisé : parents, école, mairie.

Plusieurs points quotidiens sont effectués entre le périscolaire et le scolaire (tant enseignant-personnel périscolaire, qu'entre responsables) afin de permettre une meilleure fluidité pour les enfants et d'anticiper tout problème.

La communication s'effectue principalement par Eticket. Mme Gony précise que chaque mail reçu est traité et une réponse est apportée par les élus.

III. Projets et vie de l'école

A. Axes généraux

Les illustrations du projet d'école sont multiples au sein des classes.

Tout d'abord, la plupart se réalise dans les classes elles - mêmes avec des éléments sur lesquels l'enseignant insiste davantage. Ceci s'illustre par les consignes, par de l'enseignement explicite ou même un travail approfondi en compréhension de texte, en résolution de problèmes, en expression écrite (axes du projet). La valorisation est également présente en expression écrite.

De plus, les élèves utilisent également des outils de différenciation comme l'aide de l'adulte, consigne spéciale, outils : l'ardoise, les tables, l'opération à poser ou « décorticage » pour la résolution de problème par exemple.

L'usage du numérique est facilité par les VPI, les tablettes présentes dans les classes. Néanmoins, un problème d'équipements utilisables par les élèves est à souligner.

Ensuite, d'autres actions relèvent du domaine collectif et nécessitent une réflexion davantage approfondie de la part des enseignants : mise en place de temps communs entre enfants, attention, difficulté scolaire ou l'inclusion des enfants. Ces réflexions aboutissent à des mises en place, à des phases de test et de retour en commun (par exemple pour l'attention : des actions ou des mises en place pédagogiques qui rendent les élèves plus attentifs à leur travail).

Enfin, des actions et manifestations plus ouvertes sur l'extérieur se construisent notamment l'intégration de tous les agents, les liaisons et surtout la co-éducation réalisée par les parents et l'école comme la course ELA, la kermesse ou de manière plus institutionnelle les restitutions devant parents.

B. Présentation des supports pédagogiques en lien avec le projet d'école

Les supports pédagogiques, ayant tous un lien avec les différents axes et objectifs du projets d'écoles, sont multiples.

Afin d'illustrer le volet 1 :

- Des documents pédagogiques spécialement édités pour les enseignants sont présents pour les objectifs consignes, compréhension de texte, écriture et résolution de problèmes
- Des jeux pédagogiques ou du matériel spécifique notamment pour la compréhension de consignes, l'expression écrite (supports inducteurs) ou la résolution de problèmes.
- Outre les outils en tant que tels, de nombreuses applications sont disponibles et utilisées sur les tablettes.
- Un outil de suivi des élèves approprié afin de gagner en efficacité de suivi.

Volet 2 :

- Des supports spéciaux d'intervenants (démarche et matériel notamment)
- Des supports pédagogiques nationaux déployés par des équipes du Ministère notamment concernant l'hygiène, le harcèlement scolaire, l'éducation aux écrans ou même les différents permis mis en place.

Volet 3 :

- Des supports de liaisons partageables facilement entre enseignants tant internes qu'externes avec les parents
- Des outils pédagogiques communs.
- Des supports pédagogiques nationaux déployés par les équipes du Ministère notamment concernant la co-éducation.

Volet 4 :

- Des outils numériques adaptés aux besoins de l'école.

C. Présentation des actions de prévention contre le harcèlement scolaire

Le harcèlement se définit comme une violence, peu visible et très insidieuse, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, souvent accompagnées de violences verbales et psychologiques (insultes, moqueries, etc.), destinées à blesser et à nuire à la cible des attaques.

Le harcèlement scolaire est en passe de constituer un véritable fléau au niveau de l'école en général.

On peut considérer qu'il y a harcèlement quand un rapport de force est présent entre des élèves. D'autre part, on relève le caractère répétitif des violences et la volonté de nuire à la victime.

Les conséquences du harcèlement en milieu scolaire peuvent être graves et multiples (décrochage scolaire, désocialisation, anxiété, dépression, somatisation, autres).

Outre les effets à court terme, le harcèlement peut entraîner des conséquences sur le développement psychologique et social de l'enfant et l'équipe pédagogique en est pleinement consciente. Ces derniers temps, plusieurs cas dramatiques de suicide de collégiens, qui étaient victimes de harcèlement, ont fait prendre conscience de l'ampleur et de la gravité de ce problème, amplifié encore par les réseaux sociaux.

L'école, comme chaque école sur le territoire, a dû mettre en place un plan de prévention contre le harcèlement scolaire. Ce dernier est annexé au PV (**ANNEXE 7**).

Après plusieurs temps de réflexion, l'équipe a construit un plan de prévention autour des axes nationaux s'illustrant par plusieurs actions :

- Stratégie d'équipe – travail d'équipe, temps d'échange réguliers, lien avec l'Équipe de

l'école

- Coéducation – temps d'échange avec les parents, partenariat, orienter en cas de besoin, favoriser la communication, l'accompagnement des parents
- Des élèves acteurs de la prévention – mettre les élèves au cœur des projets, favoriser les débats notamment en EMC, mise en place des systèmes de responsabilité
- Qualité de vie à l'école – accueillir les nouveaux arrivants, expliciter les projets, favoriser les échanges
- Justice scolaire – mise en place de sanctions justes et éducatives, construction des règles de vie
- Partenariat – favoriser les partenariats locaux avec les associations et les services institutionnels

Le traitement de chaque situation de harcèlement suit un protocole national très cadré.

Les enseignants abordent cette thématique dans chaque classe en début d'année scolaire. De plus, à chaque situation problématique récurrente, une sensibilisation est de nouveau effectuée.

Cette année, la MAE va fournir plusieurs documents pédagogiques pour les classes de cycle 1 et 2 et interviendra pour la mise en place d'un jeu au sein des classes de CM.

D. Projets des classes en lien avec le projet d'école

a. Projets communs

1. Rallye et défi

L'équipe pédagogique a fait le choix de mettre en place des concours d'école notamment en mathématiques pour les cycles 3.

Un défi d'additions et soustractions sera mis en place au sein du cycle 3 (adapté à chaque niveau). Le but est de favoriser l'émulation entre les élèves notamment en termes de connaissances, tout en révisant.

Plusieurs classes vont mettre en place les problèmes du rallye mathématique départemental de la Savoie. Le rallye maths propose en général des défis mathématiques pour lesquels les élèves ne disposent pas d'une solution immédiate et qui conduisent à inventer une stratégie, à essayer, à vérifier, à justifier sa solution et expliquer sa démarche.

2. L'écologie

Les élèves ont tous participé au défi de l'éco-mobilité le vendredi 20 septembre organisé par Grand-Lac. 79,1 % des élèves sont venus à pied ou à vélo. Le trophée a été remporté par une autre école ayant obtenu 100% d'éco-mobilité. Le directeur mentionne qu'un prix coup de cœur est attribué aux écoles ayant organisées le défi de manière originale. La réflexion est ouverte pour l'année scolaire prochaine.

Les classes de CP-CE1 et de CM1 devraient bénéficier d'une sensibilisation à l'écologie de la part de Grand Lac. Cette sensibilisation s'effectuera sous différents angles.

3. Cycle natation

Un cycle natation est prévu en octobre/novembre pour les CE1-CE2 et les CE2-CM1 et en avril/mai pour les GS-CP et CP-CE1. Ces cycles se déroulent en binômes, deux fois par semaine.

4. Octobre rose et novembre bleu

Les classes de PS-MS et un groupe de la classe de CM2 travaillent autour d'octobre rose et novembre bleu.

Différentes productions sont créées par les enfants pour un affichage sur les vitres de l'école.

Les CM2 ont pu davantage sensibiliser leurs camarades concernant ces deux actions.

5. Les cérémonies

Les classes de CM1 et CM2 participeront aux cérémonies au monument aux morts de Mouxy les 11 novembre et 8 mai.

Ils entonneront quelques couplets de la Marseillaise et du Chant des Partisans.

Le directeur remercie la municipalité pour cette possibilité offerte aux enfants ainsi que l'association Mouxy Mélody pour les répétitions.

Ces activités représentent des actions concrètes illustrant tout à fait le parcours citoyen auquel les élèves participent tout au long de leur scolarité. Ce parcours citoyen s'inscrit dans le projet global de formation de l'élève, véritable citoyen en devenir.

6. Bouchons d'amour et solidarité

Tous les bouchons et couvercles en plastique sont collectés aussi bien concernant l'alimentaire, le ménage que l'hygiène.

L'école collecte des bouchons, tout comme un bon nombre de lieux. Le recycleur achète les bouchons en plastique, les broie, les transforme en granulés qui seront rachetés par l'industrie de la plasturgie. L'association « Cœur de Bouchon », avec la vente de ses bouchons, finance l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap (équipements spécifiques, aménagement de l'habitat, véhicule). L'intégralité de l'argent collecté par la vente des bouchons en matière plastique est totalement redistribuée pour l'achat de matériel en faveur des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, l'école a mis en place une collecte de piles et de petites batteries usagées. Les familles sont invitées à déposer leurs piles usagées dans la boîte prévue à cet effet, installée dans le hall de l'école. Cette action vise à sensibiliser les élèves à la nécessité de trier et de recycler les déchets dangereux pour l'environnement. Les piles contiennent en effet des métaux lourds qui, s'ils sont jetés avec les ordures ménagères, peuvent polluer durablement les sols et l'eau.

À travers ce geste simple et collectif, les enfants découvrent qu'il est possible d'agir concrètement pour préserver notre planète. Cette démarche complète les autres actions menées à l'école autour du tri, de la réduction des déchets et de la protection de l'environnement.

De plus, les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) sont une association qui se réclame des valeurs fondamentales qui sont l'autonomie de l'individu, la laïcité, la solidarité.

Ainsi en Savoie, les PEP aident plus de 500 enfants pour un montant de plus de 30 000€. La totalité des sommes perçues par le biais des cotisations est affectée sous forme de bourse pour, le restaurant scolaire, les classes de découverte, les sorties scolaires avec nuitées, les séjours en centres de vacances, ou bien sous forme d'une aide exceptionnelle (situation familiale momentanément très difficile – décès d'un parent...). En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, les PEP gèrent le l'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'École (APADHE), service gratuit pour les familles, permettant à des élèves malades ou accidentés de poursuivre leur scolarité (du CP à la Terminale). L'Association met également à la disposition des enfants aveugles ou déficients visuels un service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation (SAAAS).

Les établissements scolaires publics organisent un appel à cotisation auprès des élèves et des adultes de l'établissement. L'appel aura lieu prochainement.

Les deux classes de CM seront également sensibilisés à la santé par trois interventions du service de la ligue contre le cancer.

7. La course ELA

Avant les congés d'automne, les élèves auraient dû participer à l'opération « mets tes baskets et bats la maladie » avec l'association ELA. L'objectif est la sensibilisation des élèves à la différence, au handicap et au respect des différences en les faisant participer à lutter contre la leucodystrophie

Compte-tenu du plan vigipirate et de l'interdiction de pratique des activités aux abords de l'école, la course est reportée aux beaux jours si la posture vigipirate évolue. Les élèves prêteront symboliquement leurs jambes aux enfants ne pouvant plus s'en servir. Leur entourage peut récompenser leurs efforts sportifs par des dons.

Les élèves de CM réaliseront la dictée ELA, corrigée conjointement par leur entourage et l'école.

8. Festival du livre

L'école participera au festival du livre de Lyon en décembre.

Le principe est assez simple. L'organisme prête des livres à l'école durant une semaine. Les enseignants des classes peuvent les faire découvrir aux enfants, les présenter, les utiliser. Puis, à la fin de la semaine, un temps de vente est prévu.

L'organisme offre à l'école 20% du total des ventes en bon d'achat livre.

9. Le conseil d'école élève et l'instance municipale jeune

Un conseil d'école élève est prévu en amont des conseils d'école. Les délégués des classes peuvent, après avoir soulevé les différents éléments dans leurs classes respectives, rencontrer et en discuter avec le directeur de l'école pour des possibles améliorations de leur cadre de vie. Le PV du conseil d'école élève est annexé (**ANNEXE 8**).

Mme Savarino s'interroge sur le système de lien entre les élèves avec la possibilité de déployer un accompagnement sur plusieurs cohortes d'enfants.

Cette année, la municipalité et l'équipe pédagogique poursuivent l'instance municipale jeune. Celle-ci sera composée de neuf élèves de CM1/CM2. L'élection a eu lieu mardi soir dernier.

L'instance municipale jeune a pour mission d'initier la jeunesse à la vie politique réelle et de collecter les idées/initiatives émanant de l'ensemble des jeunes pour l'amélioration de la vie dans le cadre municipal.

Le document de présentation de l'instance jeune est annexé (**ANNEXE 9**).

10. Permis piéton et permis internet

Les CE2 participeront au permis piéton et la classe de CM2 au permis internet. Ces permis se déroulent avec la coordination de la gendarmerie d'Aix-les-Bains.

La première intervention (d'une durée de 35 à 45 minutes selon le permis et selon la participation des enfants) consiste en la présentation du permis et la remise du matériel pédagogique (livrets et DVD). À l'issue, l'enseignant dispense à sa guise les séances de formation sur 4 semaines. Une deuxième intervention est consacrée à l'évaluation des enfants (environ une demi-heure).

Lors de la troisième séance, les permis sont remis, en présence des enseignants, directeur, un représentant de la mairie, notre Commandant de Brigade et un correspondant du Dauphiné Libéré.

11. Parc cour vert

Dans le cadre du projet « Parc Cour Vert », un chantier participatif a été organisé au sein de l'école afin d'aménager la cour et d'y créer des espaces favorisant à la fois la motricité, le jeu libre et le contact avec la nature. Ce projet s'inscrit dans une dynamique collective impliquant l'équipe éducative, les familles, la commune et les enfants, dans une démarche à la fois écologique, éducative et citoyenne.

La journée de chantier, programmée les samedis 4 octobre, a mobilisé une trentaine d'adultes – parents, enseignants, agents municipaux et bénévoles – ainsi qu'une vingtaine d'enfants. La préparation en amont a été réalisée en lien étroit avec les services techniques de la commune et un agent de l'ONF, qui ont contribué à la fourniture du bois et à la découpe des troncs. Les

entreprises Millet et Krhomatik ont également participé en apportant des matériaux, des végétaux ou du bois tandis que de nombreux parents ont prêté du matériel et apporté des outils.

Les travaux ont permis la création d'un parcours de motricité en rondins de bois, conçu à partir d'arbres récupérés localement, ainsi que l'installation de petits îlots végétalisés et d'espaces d'observation du vivant. Les enfants ont été pleinement associés aux réalisations, en participant aux plantations, à l'étalement de la terre et du broyat, ou encore à des activités manuelles et artistiques autour de la nature. Parallèlement, les adultes se sont réparti des rôles précis afin d'assurer la sécurité, la logistique, la gestion des outils et le bon déroulement des différentes étapes.

Malgré une météo incertaine, le chantier s'est déroulé dans une ambiance particulièrement conviviale et collaborative. L'ensemble des aménagements a été réalisé avec un budget modeste (moins de 400 €), ce qui permettra de reporter une partie du financement initial de 3 000 € sur le budget 2026.

Enfin, la dimension artistique du projet se poursuivra dans les prochains mois, avec la participation d'un parent graffeur qui interviendra pour la décoration murale en lien avec les enfants, dans le respect de l'esprit participatif et écologique de la démarche.

12. La bibliothèque municipale

Mouxy possède une bibliothèque municipale riche en ressources. Cette bibliothèque étant présente dans l'école, la bibliothécaire met en place des accueils qui ont débuté début octobre pour les différentes classes.

Ils ont lieu toutes les semaines 30 minutes avec les classes de maternelle. Les classes d'élémentaires bénéficient, toutes les 4 semaines, d'une heure.

L'emprunt pour l'ensemble des élèves s'effectue lors du passage contrairement à l'année scolaire dernière où la gestion était très difficile pour le retour des livres.

Même si le temps passé avec la bibliothécaire est réduit de par son temps de travail, l'équipe enseignante la remercie chaleureusement. Elle s'investit beaucoup pour l'école et les enfants.

13. Les dispositifs de soutien pédagogique

L'Éducation Nationale offre la possibilité aux enseignants volontaires, par le biais de missions incluses dans le nouveau dispositif nommés PACTE, d'organiser du soutien durant la période

scolaire ou pendant les interruptions pédagogiques. Celui-ci ne peut plus se mettre en place au sein de l'école mais seulement au collège où le directeur intervient en renforcement en langue et en mathématiques.

Néanmoins, le dispositif vacances apprenantes va se mettre en place durant les congés d'automne et les congés suivants comme ce fut le cas durant l'été ou tout au long de l'année scolaire précédente. Le directeur accueillera principalement des élèves de CM pour de la remédiation scolaire à travers des approches davantage transversales mais également des activités sportives et culturelles.

14. Le site internet de l'école

Le site internet permet de centraliser les informations clés tout en mettant également à disposition certains documents et informations valables tout au long de l'année scolaire tant pour les parents de l'école que pour les futurs entrants. L'ensemble de ces éléments est ainsi accessible et consultable à tout moment.

L'ensemble des publications est doublé d'un envoi par mail.

b. Projets des classes

1. La classe de CM2

i. Projets pédagogiques majeurs

La classe de CM2 va travailler autour de deux thématiques : la montagne vécue et la ville architecturale

Tout d'abord, les enfants ont participé, lors des journées du patrimoine mi-septembre à la visite des aménagements du dessous de la piscine aqualudique de Chambéry. Ils ont poursuivi la matinée en visitant l'artothèque du Musée des Beaux-Arts. Après un déjeuner à la maison des Charmettes, les élèves ont visité les coulisses de la scène nationale de Malraux.

Ensuite, les élèves bénéficieront d'autres interventions du service patrimoine, durant l'année scolaire, à Chambéry. Elles seront consacrées à l'aménagement des quartiers spécifiques et sur la fonctionnalité du centre-ville, de l'espace vécu qui évolue dans le temps, en lien avec la seconde guerre mondiale.

De plus, les élèves seront également amenés à réfléchir à l'histoire de leur territoire en lien avec l'aménagement d'une station de ski avec la FACIM.

Enfin, les élèves pourront découvrir les archives départementales ainsi qu'approfondir les notions déjà abordées en classe et dans les sorties concernant les mouvements de population et l'habitat de montagne au musée Savoisien.

L'ensemble de ces activités s'inscrit totalement dans le programme de géographie de CM2 avec notamment l'étude des notions d'habitat, des déplacements et de l'aménagement durable

Une multitude de compétences s'illustre dans ces projets transversaux sur l'ensemble du socle commun de connaissances, de compétences et de culture : aussi bien concernant les différents langages écrits et oraux, que les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen mais aussi les systèmes naturels et techniques éclairés par la représentation du monde et de l'activité humaine.

ii. Projets pédagogiques mineurs

Des projets pédagogiques mineurs sont réalisés au sein de la classe avec un roulement pour tous les élèves :

- Le maître assistant : tous les jours un enfant est nommé maître assistant pour répondre aux questions de ses camarades, reformuler ou expliquer des notions.
- Chaque jour, un perroquet est présent dans la classe afin de répéter ou reformuler des consignes.
- Par trinôme, les élèves, à tour de rôle, recherchent des recettes de cuisine. La recette est sélectionnée, les ingrédients commandés et la recette réalisée intégralement par les élèves. Cette dernière s'effectue en lien avec les trois classes de maternelle.
- Par binôme, de manière hebdomadaire, les élèves lisent un album et questionnent leurs camarades de maternelle.

D'autres projets, nécessitant davantage de temps sont mis en place par groupe :

- Mise en place d'élèves médiateurs dans la classe afin de favoriser les relations cordiales et la gestion de conflits mineurs dans la cour de récréation.
- Deux délégués sont présents dans la classe afin de transmettre tout dysfonctionnement ou toute interrogation.
- Réflexion, proposition et installation du parcours de motricité en maternelle un jour par semaine.

- Proposition de jeux de cour autres que des jeux classiques de ballon. On recherche des idées innovantes.
- Mise en place d'actions solidaires – octobre rose, novembre bleu, collectes.
- Création de contenus (article, interview, reportage) sur des événements se déroulant à l'école et publication de ceux-ci.
- Apprentissage des différentes notions et techniques cinématographiques.

2. La classe de CE2-CM1

Les CE2-CM1 ont effectué leur test nautique pour éventuellement participer à une classe de voile en juin.

Les élèves vont également s'engager dans un cycle ski de fond au Revard.

Ces deux activités répondent à divers points du programme :

- Se déplacer de façon adaptée et se repérer dans des formes d'actions inhabituelles mettant en cause l'équilibre (grimper, rouler, glisser, s'immerger...), dans des milieux variés (terrain plat, vallonné, boisé, eau calme, neige, bassin...), sur des engins (ou montures) instables (bicyclette, roller, ski, poney...), dans des environnements progressivement plus éloignés et chargés d'incertitude (parc public, bois, forêt, montagne, plan d'eau...).
- Réaliser un projet de déplacement sur une distance et selon des modalités choisies. Doser ses efforts. Enchaîner diverses actions en grande profondeur
- Réaliser des parcours amenant à franchir plusieurs obstacles disposés à la surface, avec un départ dans l'eau.
- Connaître quelques éléments théoriques pour comprendre ce qu'est la navigation à la voile. Conduite et manœuvre d'un bateau.
- Conduire consiste à adapter constamment les réglages pour obtenir le rendement optimal du bateau en fonction des informations prises sur le milieu et le comportement du bateau.
- Manœuvrer le bateau consiste à prendre des décisions et agir pour modifier la direction du bateau, les allures, mais aussi les opérations de départ et d'arrivée, le choix des équipements en fonction des buts recherchés : aller d'un point à un autre, virer de bord autour d'un obstacle, arriver sur une plage...
- Connaître les différents mots de vocabulaire liés au bateau, mais aussi le vocabulaire technique utilisé en navigation.
- Savoir s'équiper.

- Enchaînement d'actions simples : trace directe, virage et arrêt en adoptant une posture jambes fléchies, buste droit et incliné vers l'avant, regard loin devant : ressentir la glisse.
- Tomber, se relever.
- S'arrêter vite face à un danger.
- S'engager dans la pente (épaule face à la pente).
- Répartir le poids du corps sur un ou deux skis en fonction des choix de direction.

3. Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2

Les CE2 de la classe de CE2-CM1 de Mme LHOTEL participent aux séances de découverte du monde avec la classe de CE1-CE2 (3 fois par semaine, les après-midis).

Les deux classes de cycle 2 mettent en place un projet « Des poussins à l'école » qui débutera au début de la période 2 avec une première intervention en classe d'un agriculteur qui présentera le cycle de vie de l'œuf à la poule et laissera une couveuse pour que nous puissions suivre l'éclosion et les premières semaines de vie des poussins en classe.

4. La classe de PS-MS, MS-GS et GS-CP

En ce début d'année, les petites sections découvrent la vie d'élève : prendre des repères, venir à l'école avec envie et apprendre à vivre ensemble. Ces bases nous permettront ensuite de mener des projets, notamment autour du thème de l'année : les quatre éléments (terre, eau, air, feu).

Élaboration d'un projet pluridisciplinaire commun aux trois classes : « Connaître et respecter son environnement pour mieux le protéger en le découvrant au travers des 4 éléments (l'eau, l'air, le feu, la terre) ». Cet axe s'inscrit dans le projet d'école commun à toutes les classes « Entre lac et montagne »

Objectifs :

- Participer à un projet favorisant les échanges
- Poursuite du projet sur le respect : apprendre à vivre ensemble
- Sensibiliser les enfants à leur environnement proche naturel, étudier la faune et la flore en apprenant à la respecter
- Reconnaître quelques insectes et connaître leur rôle dans l'environnement (connaître la spécificité des insectes sociaux), découvrir la vie des abeilles et des fourmis
- Étudier un écosystème et découvrir un espace naturel sensible, illustrer les notions de

biodiversité, de chaîne alimentaire

- Enrichir son vocabulaire et mieux comprendre le monde qui nous entoure
- Approche scientifique : utilisation d'un nanomètre, d'un pluviomètre

Diverses animations viendront enrichir nos projets :

- Visite de l'atelier de l'eau à Cognin pour la classe GS/CP dans le cadre des journées du patrimoine : Vendredi 19 septembre 2025
- Programme Ecopousse (avec les CM2) sensibilisation à la transition écologique (3 séances sont prévues) 1ère séance : 2 octobre 2025
- Projet classe découverte pour la classe de GS/CP (+5 GS de la classe de Pascal Curioz) : « Les enfants du Marais » à la Yayla de Rochebrune au Pontet, 2 jours : une nuitée en yourte (lundi 15 et mardi 16 juin 2026)

Pour les 3 classes :

- 4 sorties avec un éducateur environnement (les plantations, les insectes et leur rôle dans la nature) en cours de construction
- Spectacle Planète Môme : « Le nouveau trésor de Calico Jack » cycle de l'eau et vie aquatique lundi 10 novembre 2025 matin
- Spectacle musical pour Noël : « Au-delà des Etoiles » jeudi 18 décembre 2025 avec Alem et Camille
- Journée de couleur en lien avec chacun des éléments
- La grande lessive : « Nuit et jour, réfléchir les lumières »
- Sorties Aqualis en cours d'élaboration.

5. Le décloisonnement

Tous les GS sont accueillis dans la classe des GS/CP en début d'après-midi durant la première semaine de classe.

Puis chaque début d'après-midi, pendant le temps de repos des PS et MS, les 2 enseignants de maternelle organisent des activités avec un groupe restreint de GS dans chacune des classes (9 et 10 élèves). Les 2 groupes tournent toutes les 3 semaines afin de participer à toutes les activités proposées dans différents domaines d'apprentissage (Explorer le monde, expériences scientifiques, jeux mathématiques, éveil linguistique, langage/phonologie, graphisme...)

Les MS de la classe des PS/MS sont accueillis tous les matins dans la classe des MS/GS depuis le lundi 22 septembre 2025 afin de participer à un atelier d'apprentissage commun aux MS ainsi qu'à la séance d'EPS.

Autres liaisons interclasses :

- Lectures d'histoires par les CM2 en PS/MS et MS/GS
- Atelier de cuisine commun (PS/MS/GS) avec les CM2
- Installation du parcours débrouillardise des maternelles et CP par les CM2 en salle de motricité.

E. Accueil périscolaire

a. Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire de Mouxy est un service de qualité.

Les tarifs varient en fonction du quotient familial de la famille de 4,90 € à 6,90 € avec un tarif spécial pour les PAI à 3,20 €.

Les enfants doivent être inscrits la veille à 14h sur eTicket ou auprès du service de la mairie dédié au périscolaire.

À la sortie des classes, les enfants sont rassemblés par le personnel municipal pour un passage aux toilettes et un regroupement.

L'organisation du service est la suivante : restauration de tous les enfants du cycle 1, à l'intérieur de l'école durant un seul et même service et restauration des enfants du cycle 2, dans la salle des fêtes de la Mairie (de l'autre côté de la rue) à 11h30 puis à 12h30 les enfants du cycle 3 (ou l'inverse en fonction des effectifs).

La fréquentation de la cantine est en hausse en maternelle et légère baisse en élémentaire. Des moyennes de 46 repas en cycle 1 et 75 repas en cycle 2/3.

Le prestataire est l'entreprise Vacavant depuis le 01 septembre 2025 (nouveau marché public). Les repas sont spécialement conçus pour la liaison froide. Les produits sont locaux et le circuit court est privilégié. Les repas sont constitués de 5 composantes : une entrée, un plat protidique (viande, poisson ou œuf) et d'un accompagnement (légumes et/ou féculent), un fromage ou un produit lacté et un dessert. Les grammages et la fréquence des plats respectent les recommandations du Ministère de la Santé. Les repas sont pour au moins 50 % issus de la filière Bio. Des menus sans porc et sans viande sont également proposés.

Le repas servi y est de qualité et la plupart des produits proposés sont locaux. Les enfants sont servis à table.

Mme Gony précise que le cahier des charges a été revu en lien avec M. Toussaint et Mme Ferney.

Les exigences ont été réfléchies afin qu'un prestataire puisse postuler et un seul et unique à postulé : Vacavant qui répond aux critères du cahier des charges.

La qualité est meilleure (produit avec label) et davantage de circuit-courts.

Mme Gony précise que le cahier des charges ayant été affiné, le coût final du repas est plus important. Or l'augmentation auprès des familles du dit coût est répercutée seulement tous les deux ans (volonté des élus).

Il est également précisé que la semaine du goût vient d'avoir lieu.

Des parents d'élèves délégués demandent à venir partager le repas. Mme Gony mentionne que la responsable des affaires périscolaires reviendra vers eux.

b. Garderies

Tout d'abord la garderie du matin commence à 7h15 à l'école.

Elle se termine à 8h20 lors de l'ouverture des portes/portails pour l'accueil des élèves.

Ensuite, la garderie méridienne est ouverte de 11h30 à 12h15.

Enfin, la garderie du soir commence à 16h30 après le temps scolaire et se termine à 18h30.

Un goûter est également prévu pour cette garderie.

Les tarifs varient de 1,75 € à 3,20 € pour la garderie matinale et de 2,15 € à 4,25 € pour celle du soir. Le tarif de la garderie méridienne est fixé à 1,10 €.

En moyenne, à la garderie du matin, 14 enfants sont inscrits. À celle du soir, environ 62 enfants.

Un accueil des enfants à 8h10 précise est offert par la mairie.

L'ensemble des garderies se réalise au rez-de-chaussée de l'école. Les garderies sont gérées par des employés municipaux.

c. L'aide aux devoirs

Suite à une demande d'un nombre conséquent de familles, en collaboration avec le directeur, la mairie a souhaité mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur inscription par période en 2022. Une enquête est menée à chaque rentrée afin de cerner davantage les besoins. Plusieurs créneaux ont été ensuite proposés, regroupant plusieurs niveaux.

Il a été voté en conseil municipal un allègement du nombre d'élèves pour une mise en place de l'étude surveillée (une dizaine auparavant). Néanmoins, par manque de volontaire pour encadrer les enfants, aucune aide aux devoirs n'est mise en place durant ce début d'année scolaire.

IV. Parcours de l'élève

A. Évaluation des élèves

Des évaluations en mathématiques et en français ont été réalisées à l'échelle nationale pour l'ensemble des écoles par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ces évaluations ont lieu en septembre et en janvier pour les CP et seulement en septembre pour les autres niveaux.

Le but de ces évaluations nationales est d'aider les enseignants à choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Ces évaluations mesurent la maîtrise de la langue française, y compris la compréhension écrite, l'orthographe et la fluidité de lecture. En mathématiques, elles portent sur divers domaines mathématiques, notamment l'arithmétique, la géométrie et la résolution de problèmes (**ANNEXE 10**).

Les enseignants ont saisi les réponses des élèves dans une application spéciale. Ils disposent plus tard d'un bilan individuel pour chaque élève et peuvent donc différencier leur enseignement. En effet, trois groupes sont alors réalisés par l'application avec notamment les groupes à besoin et les groupes fragiles en fonction des différentes compétences.

Les résultats des élèves sont communiqués aux parents.

Il est à noter que pour plusieurs élèves et items, le temps constitue un des facteurs « d'échec » dans certaines compétences (exercices chronométrés). Les élèves, même s'ils connaissent les réponses demandées, n'ont pas eu le temps nécessaire pour terminer les exercices.

Les évaluations nationales en 6ème permettent aux équipes pédagogiques de disposer d'un panorama de certaines compétences et connaissances de chaque élève et favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés au plus près des besoins de chacun. Elle permet également d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements et dans le cadre de la continuité école/collège.

L'évaluation est composée de deux épreuves non consécutives, en français et en mathématiques, de 1h (10 minutes de préparation et 50 minutes d'épreuve) et d'un test de fluence.

En français plusieurs items sont évalués notamment la compréhension de l'écrit : textes littéraires, documents, images ; la compréhension à l'oral : supports audio et vidéo mais aussi et surtout les connaissances en étude de la langue : orthographe, grammaire, lexique

En mathématiques les compétences évaluées sont multiples : connaissance des nombres, capacités de calcul et de résolution de problèmes, connaissances dans les domaines de la géométrie et des grandeurs et mesures

Chaque élève reçoit une fiche de restitution individuelle. Cette fiche de restitution a été améliorée de façon à simplifier la compréhension et la communication auprès des élèves et des parents. Les parents d'élèves sont également informés des résultats de leur enfant. Ils sont aussi sensibilisés à l'intérêt que l'analyse de ces évaluations apporte afin de mieux soutenir les apprentissages de chacun. Les résultats n'ont pas encore été transmis à l'école, ils seront abordés lors du prochain conseil d'école.

a. Résultats et comparatifs détaillés

Les résultats sont discutés et comparés (**ANNEXE 11**).

b. Analyse des résultats

Les enseignants ont souligné la difficulté que les élèves pouvaient rencontrer face à certains exercices nationaux. Les évaluations sont assez longues, le support n'est pas forcément toujours bien adapté pour certains élèves (présentation, exercices avec notamment le mélange d'opérations ou bien support en lui-même).

Le manque d'attention sur la consigne notamment représente une source d'erreurs, ainsi que le chronométrage de certains exercices.

De plus, des compétences annexes peuvent être demandées dans certains exercices comme le repérage sur la feuille sans être évaluées en tant que telles mais pouvant poser difficulté.

Les évaluations arrivent assez tôt dans l'année ce qui permet d'un côté un diagnostic précis mais par contre ne permet pas aux élèves d'être à nouveau totalement impliqués dans le travail scolaire. Les évaluations représentent un réel outil intéressant mais pas non plus exclusif et suffisant pour l'enseignant.

L'abstraction représente un aspect important en CP alors qu'en GS, la plupart des élèves sont encore dans la manipulation. Le passage à l'écrit s'avère donc difficile.

Les enseignants soulignent la difficulté des élèves sur certains attendus où ce qui est demandé aux élèves semble être parfois assez difficile à atteindre.

Les compétences que les élèves ont travaillé longuement les années scolaires précédentes et en début d'année scolaire sont mieux réussies que les autres notamment la résolution de problème où la progression est significative dans les plus hauts niveaux, l'orthographe également ou encore l'addition/soustraction en CM1.

D'une manière générale, l'écart entre les meilleurs et les plus faibles reste important. En effet, les meilleurs améliorent encore leur niveau et leurs résultats et les élèves rencontrant le plus de difficultés progressent mais finalement doucement...

c. Les remédiations

Concernant les deux niveaux plusieurs remédiations ont eu lieu :

- Liaison approfondie notamment cycle 1-cycle 2 et cycle 2-cycle 3 à travers un temps administratif entre enseignants (constructions d'activités et suivi) mais aussi pédagogique entre élèves
- Décloisonnements entre les différentes classes
- Projets personnalisés concernant les élèves en difficulté ou grande difficulté avec programme personnalisé
- Aide Pédagogique Complémentaire notamment dans les compétences posant le plus de difficultés
- Des pratiques de classe davantage différenciées avec des temps de lecture plus importants (avec l'adulte, par petit groupe ou en binôme)
- Réflexion sur les grands axes et actions du projet d'école en lien avec les actions
- Mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques davantage innovantes

B. Dispositifs d'aides (pôle ressources, RASED...)

Outre les relations présentes entre parents et école, les APC, l'aide aux devoirs, les élèves en difficulté scolaire sont suivis par différents partenaires.

Tout d'abord, l'enseignant de la classe repère la difficulté de l'élève en question.

Cette difficulté est abordée avec les parents d'élèves. Si besoin, un Programme Personnalisé de Réussite Éducative est mis en place pour pallier les difficultés scolaires. Le PPRE est un plan d'actions individualisées mis en place quand il est détecté des difficultés risquant de gêner l'enfant dans la scolarité. Il prévoit des actions pour aider à acquérir des connaissances et des compétences précises. Ce PPRE permet une différenciation accentuée afin de proposer des apprentissages adaptés à l'élève. Ce document peut être considéré comme un petit contrat entre l'élève, ses parents et l'enseignant.

De plus, la prise en charge peut se poursuivre à l'aide de décroisement pour un travail en groupe de besoin. L'élève peut également être suivi en APC. Ces APC sont inclus dans le temps de service annuel des enseignants : 36h. Des stages de soutien peuvent également être proposés aux vacances scolaires. Plusieurs stages ont d'ores et déjà, été mis en place notamment aux vacances d'automne.

L'élève peut connaître des difficultés qui sont plus « profondes » et plus difficiles à combler par la seule intervention de l'équipe enseignante. Dans ce cas, une Équipe Éducative est mise en place en présence de la psychologue scolaire et du directeur. L'enfant peut être alors orienté vers un professionnel de la santé pour un suivi plus adapté. Le psychologue scolaire peut être sollicité pour observer l'enfant en classe ou lui faire passer un test scolaire.

Enfin, on peut aussi avoir recours à un Géva-sco ou un Plan d'Accompagnement Personnalisé. Le Géva-sco est un formulaire unique de demande auprès de la Maison Départementale pour les Personnes en situation de Handicap. Celui-ci est complété lorsqu'un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap est souhaité par l'équipe éducative et les parents ou lorsqu'une orientation est souhaitée pour l'enfant (tant sur la prise en charge que pour des classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire ou des classes au collège de type Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté par exemple). Les dossiers sont tous étudiés mais pas forcément acceptés.

Le PAP quant à lui est mis en place lorsqu'un diagnostic de type "dys" (dyslexie, dysphasie..) est posé par un professionnel.

L'ensemble des demandes afin d'assurer la prise en charge de la difficulté scolaire a été effectué. Au total à l'école 2 élèves sont notifiés par la MDPH bénéficiant d'une AESH individuelle et 1 élève notifié pour une AESH mutualisée (entre 6 et 8h par semaine). Deux dossiers sont également en instruction pour demande d'AESH mutualisée. 2 PAP sont en cours d'élaboration. Des nouveaux PAP seront élaborés pour rendre plus facile le passage au collège. Il y a environ 3 ou 4 PPRE dans chaque classe.

C. Modalité de l'inclusion des enfants en situation de handicap

Les élèves en situation de handicap sont intégrés dans l'école de différentes manières.

Tout d'abord, comme évoqué auparavant, les démarches en lien avec la MDPH doivent être réalisées.

Des droits pour une AESH peuvent être ouverts par la MDPH afin que la DSDEN attribue un certain nombre d'heures à l'école (plus particulièrement le PIAL d'Aix-les-Bains Sud). Mme l'Inspectrice précise que lors de la commission spécifique d'octroi d'un AESH, l'éducation nationale siège mais n'est pas majoritaire.

Ainsi l'enfant pourra être accompagné par un adulte. L'AESH est présent en aide mutualisée plusieurs heures dans la semaine.

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Leur rôle consiste à favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aide apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires).

L'accompagnement des élèves a de nombreux effets bénéfiques. Il favorise :

- les actes de sa vie quotidienne,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles),
- les activités de la vie sociale et relationnelle.

L'aide individuelle a pour objet de répondre aux besoins d'un élève qui requiert une attention soutenue et continue. L'AESH répond aux besoins d'accompagnement d'élèves qui ne requièrent pas une attention soutenue et continue. Il accompagne plusieurs élèves en situation de handicap simultanément ou successivement.

Au sein de l'école, interviennent 1,25 AESH en équivalent temps plein. Les élèves sont donc inclus dans les classes et suivent des programmes différenciés (voir ci-dessus) accompagnés par un AESH qui l'aide dans ses tâches ou pour une scolarisation uniquement avec AESH.

D. Structures spécialisées et partenaires associés

D'autres structures peuvent être proposées pour une scolarisation en classe spécialisée afin de prendre en charge de manière plus adaptée la difficulté scolaire de l'enfant. Plusieurs types de classes UEMA ou ULIS sont présentes dans l'agglomération d'Aix-les-Bains. L'affectation de l'enfant en question dans ces classes relève alors d'une commission où siège l'enseignante référente du PIAL.

Les élèves orientés en ULIS répondent à un profil bien spécifique : ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et pour eux les aménagements et adaptations pédagogiques et les mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives ne peuvent suffire. Leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladies invalidantes).

Des droits pour toutes les structures de type rééducation peuvent également être ouverts par la MDPH. Les rééducateurs peuvent intervenir sur le temps scolaire si les conditions matérielles sont réunies pour leur intervention.

Si la commission préconise l'orientation vers le milieu médico-social, elle propose aux parents un choix entre plusieurs solutions adaptées d'établissements et de services d'accompagnement.

E. Objectifs et action cycle 3

Les objectifs et les actions du cycle 3 se déclinent sous deux grands axes :

- Construire la continuité pédagogique et éducative en apportant des repères aux élèves
- Assurer le suivi personnalisé des élèves

a. Axe 1 : construire la continuité pédagogique et éducative en apportant des repères aux élèves

Des projets inter-degrés se mettent en place avec une visite des CM2 au collège notamment concernant l'informatique. En effet les évaluations 6^{èmes} se déroulent informatiquement or l'école ne possède pas les outils adéquats en nombre suffisant ; par conséquent nous avons choisi de faire participer les élèves de CM2 à une ou deux séances en salle informatique.

Des échanges auront également lieu entre les élèves de CM2 qui pourront poser toutes les questions leur créant des soucis concernant leur entrée en 6^{ème}, à des collégiens, qui leur répondront. Les modalités de l'échange ne sont pas encore fixées.

Du côté des enseignants, des conseils école-collège ont lieu. Durant ceux-ci, des points clés d'apprentissage sont abordés notamment en mathématiques ou en histoire-géographie. Les outils d'évaluations sont également discutés.

Les parents sont informés sur le fonctionnement du collège en fin d'année scolaire de CM2 mais également à la rentrée scolaire.

b. Axe 2 : assurer le suivi personnalisé des élèves

La transmission de l'ensemble des documents ayant trait au suivi de l'élève va être rediscuté avec le collège. Ces documents permettront au collège de prendre en charge dès la rentrée scolaire les élèves en fonction de leurs différents profils.

Lors des différents conseils école-collège, le suivi des élèves est longuement abordé tant concernant les difficultés que les réussites de ceux-ci.

V. Questions diverses

Concernant l'école plusieurs points ont été abordés.

Les parents remercient l'équipe enseignante et particulièrement l'enseignante des PS-MS.

Un point concernant la classe de PS-MS est abordé. L'effectif des PS est important cette année scolaire mais la répartition a fait l'objet d'une attention particulière. De nombreuses contraintes sont présentes notamment concernant la règle des 24 élèves, le nombre d'élèves très différent d'une cohorte à l'autre, les enfants à séparer/regrouper et l'organisation des niveaux doubles.

Il n'est pas possible de demander un dédoublement d'effectif. Celui-ci intervient uniquement dans des écoles en réseau d'éducation prioritaire et/ou en politique de la ville.

Aucune classe ne s'est dédoublée à la rentrée scolaire mais des ouvertures de classe peuvent s'effectuer en septembre. Compte-tenu des effectifs, l'école est assez loin d'une ouverture de classe.

Les progrès et les difficultés de tous les élèves, y compris les élèves des PS, sont suivis par l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique.

La question de la sortie des élèves de CM2 est abordée. Quelques parents souhaiteraient que celle-ci se réeffectue au niveau du portail pour simplifier l'organisation pour les familles étant donné que les PS sont plus autonomes pour la sortie.

En effet, à l'heure actuelle, l'ATSEM assiste encore la sortie des PS mais cela est très contraignant pour l'organisation de la suite de sa journée c'est pourquoi la sortie continuera encore de s'effectuer par cette salle polyvalente. En effet l'ATSEM ne pourra pas continuer à accompagner cette sortie des PS.

Le choix s'est porté sur les CM2 en sachant qu'ils sortent sans être remis directement à leurs parents. Ils sont capables, nous semble-t-il, de rejoindre leurs parents devant le porche ou plus loin direction le portail, le long du bâtiment scolaire (en restant sur le trottoir où aucune voiture ne peut y être stationnée compte-tenu de la configuration des parkings ainsi qu'avec les plots). De plus, en amont de la sortie, leur déplacement au sein du bâtiment peut être assez rapide.

L'environnement de la sortie du portail vert, parfois surchargé avec la sortie de 5 classes n'était pas non plus adapté aux enfants les plus petits de l'école (notamment la classe de GS-CP) compte-tenu du nombre de parents présents...Il est nécessaire d'adapter parfois le fonctionnement comme ce fût le cas lors de la pandémie de COVID où les sorties étaient différenciées. De plus, le trottoir le long de l'école n'est pas surchargé tout le temps.

Un point plus général est abordé concernant la récupération des enfants. Les élèves d'élémentaire, même si une vigilance particulière est portée au CP, sortent en toute

autonomie de l'école sur le temps scolaire. Les élèves de maternelle sont remis aux personnes autorisées dans la fiche de renseignement en début d'année. Les enfants reconnaissant les adultes venant les récupérer (après que leur prénom soit mentionné) et le personnel de l'école les adultes c'est pourquoi il n'est pas toujours nécessaire de demander une preuve d'identité de ceux-ci même si cela figure dans la procédure.

L'anglais est questionné par les parents d'élèves délégués. Le niveau paraît faible compte-tenu des attendus à l'entrée au collège.

Le directeur mentionne que le programme est suivi en termes d'apprentissages de la langue vivante.

Les interrogations des familles concernant le niveau d'anglais des élèves sont légitimes au regard des attendus à l'entrée au collège. L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire a pour objectif principal de développer la compréhension et l'expression orale de manière progressive, en s'appuyant sur des activités ludiques et régulières.

L'acquisition de compétences solides en langue étrangère est un processus continu qui se poursuit au collège et tout au long du parcours scolaire. L'école veille à renforcer la pratique de l'anglais au quotidien et à préparer les élèves aux attendus du cycle suivant, dans le respect des programmes nationaux.

Il est mentionné des retards lors des sorties de l'ordre de 10 minutes lors des sorties des classes. Le directeur rappelle que l'horaire de fin des « apprentissages » est 11h30 et 16h30 c'est-à-dire que les enfants rangent leurs affaires à cet horaire-ci une fois la séance d'apprentissage terminée. Des petits décalages peuvent être présents mais une attention particulière sera portée notamment pour les enfants ayant une activité tout de suite après l'école.

L'accès aux toilettes est questionné. L'accès est rappelé par le directeur : accès individuel sur simple demande auprès d'un adulte (temps scolaire et périscolaire) afin d'éviter toute dégradation ou problème comme cela fût le cas l'année scolaire dernière. Un adulte se situe toujours à proximité de l'entrée générale des toilettes (et non à l'intérieur comme évoqué).

Le périscolaire est, par la suite, abordé sous plusieurs aspects.

Tout d'abord, les services d'accueil matin, midi et soir ainsi que les horaires proposés sont pratiques et apportent pleine satisfaction auprès des parents.

L'amplitude horaire est saluée par les parents.

Les parents questionnent la possibilité de séparer les crudités des sauces. Mme Gony mentionne que ce point a été abordé avec le prestataire et cela est réalisé dès aujourd'hui.

La question des goûters de la garderie est abordée. Les enfants ayant beaucoup apprécié le goûter avec du quatre-quarts, il est souhaité un peu plus de diversité dans ces goûters (un différent par semaine par exemple).

Mme Gony mentionne qu'un goûter différent est présent environ une fois par mois. Il est préféré, notamment en termes de qualité nutritionnelle que cela soit du pain/chocolat/confiture. Le chocolat n'est pas toujours le même.

Un fruit est également présent à chaque goûter. Des fruits secs peuvent être proposés mais cela ne reste pas quotidien compte-tenu du coût.

Il est souligné que pour tous les goûters différents une logistique est à prévoir notamment en termes de récupération et de gestion des dates de péremption.

De plus, il est abordé que la circulation des véhicules aux abords de l'école aux heures de dépôt est parfois inquiétante et continue à poser problème. Certains automobilistes roulent trop vite sans se soucier des piétons et enfants...

Le stationnement en double file reste un problème majeur notamment aux différentes entrées/sorties d'école.

Mme Gony mentionne qu'un garde champêtre à la disposition de la commune est présent à certaines sorties d'école. Ses missions principales restent la prévention et des interventions auprès des parents.

Il est mentionné que compte-tenu des résultats du défi des écoliers il est souhaité que la voiture soit moins utilisée.

La discussion autour de la fermeture de la route a été réabordée mais l'organisation s'avère trop complexe pour une mise en place sereine.

Mme Gony remet au directeur de l'école un tableau mentionnant les personnes pressenties pour assurer le service minimum d'accueil. Dans un souci de confidentialité, il n'est pas annexé au présent PV.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur, M. Déchêne-Cotillon clôt la séance.

Fin du conseil d'école : 16 octobre 2025 – 21h30.

Le prochain conseil d'école aura lieu le 12 mars à 19h.

Le directeur,

Président du conseil d'école

M. Déchêne-Cotillon



La secrétaire de séance

Mme Terrier

